

CONCOURS

«UNE AFFICHE POUR L'EUROPE»

CARACTERISTIQUES ET ENVOI DES AFFICHES REALISEES

Deux types d'affiches pourront être réalisés :

- soit sous forme « graphique », sur papier, au format A3, en utilisant toutes les techniques possibles (peinture, crayon, collage, encre, etc.) ;
- soit sous forme numérique, dans un fichier au format .pdf ou .jpg de 8 Mo maximum.

Chaque concurrent individuel ou collectif (cinq jeunes par affiche au maximum)

pourra envoyer au maximum deux projets d'affiches, quel que soit le choix technique utilisé (graphique, numérique) ;

Chaque projet devra être identifié avec précision :

- les œuvres graphiques sur papier devront porter au dos les nom, prénom, âge, adresse, téléphone, et si possible adresse E-mail, de leur(s) auteur(s) ou les coordonnées exactes de la classe ou du groupe de jeunes (atelier, section, association, club...) qui les aura réalisées ;

- les fichiers numériques devront être transmis avec un message indiquant précisément l'identité individuelle ou collective et les coordonnées précises de leur(s) auteur(s).

- Envoi des œuvres par courrier : ME76
B.P.73
76380 CANTELEU
- Envoi des œuvres numériques : mouvementeuropeen76@free.fr

CRITERES DE SELECTION

Trois éléments seront pris en compte pour juger de la qualité des œuvres réalisées :

- aspect créatif et artistique, originalité ;
- force communicative de l'affiche ;
- portée symbolique (par exemple l'idée d'unité, de solidarité, de responsabilité, d'avenir, de citoyenneté, de refus, d'approbation, de réaction, etc.).

Composition du jury et proclamation des résultats :

Le jury, composé des différents partenaires associés au ME76, se réunira au début du mois d'avril 2014 et publiera les résultats le 15 avril 2014 au plus tard.

Les décisions du jury seront sans appel.

Seront primées les dix meilleures affiches dans chaque catégorie (catégorie d'âge et technique employée), soit quatre classements différents.

PRIX ET REMISE DES PRIX

Le concours est richement doté de très nombreux lots (bons d'achat, cadeaux, etc.). Les lauréats se verront en outre offrir un voyage à Bruxelles. Les prix seront remis lors d'une manifestation organisée au mois de mai 2014. Les affiches primées seront exposées dans des lieux publics officiels.

PROPRIETE ET UTILISATION DES OEUVRES ENVOYEEES

Les participants individuels ou collectifs autorisent les organisateurs à utiliser leur œuvre pour toute manifestation liée au présent concours, y compris leur exposition ou publication.

Toutes les œuvres restent la propriété des organisateurs qui pourront les utiliser dans le cadre de leurs activités d'information auprès du public, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Les organisateurs s'engagent, en cas d'exposition ou de publication des œuvres transmises, à mentionner le nom de leurs auteurs.

Du seul fait de leur participation, les auteurs, ou leurs représentants légaux, garantissent les organisateurs et le jury contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Mouvement Européen de Seine-Maritime

